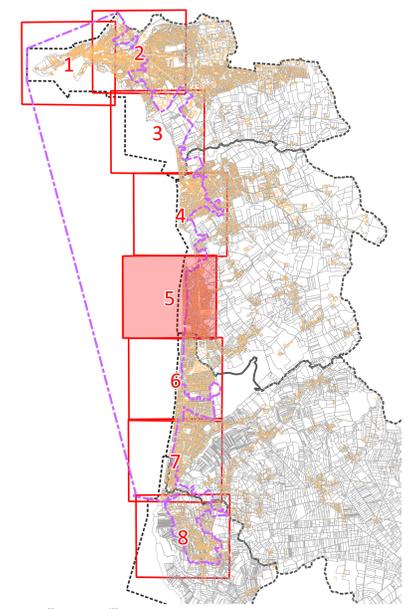


- Limite de commune
- Périètre AVAP
- Secteur et sous-secteur
- ◆ Monuments historiques
- Bâtiment non protégé
- Bâtiment hors AVAP
- Bâtiments protégés :
 - Bâtiment d'intérêt patrimonial
 - Bâtiment d'accompagnement
 - Ensemble d'intérêt formant continuité
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Espace libre à dominante végétale-naturelle
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Rempart, mur de soutènement, mur de clôture, digue, quai, pêcherie,...
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Séquence naturelle
- Alignement à maintenir
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- ▲ Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur
- ☆ Élément extérieur particulier
- Arbre remarquable ou autre élément naturel



Date de réalisation : AVRIL 2025



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

COMMUNES DE GRANVILLE - SAINT-PAIR-SUR-MER - JULLOVILLE - CAROLLES

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

Eve PELLET PAGE architecte - DPLG géographe spécialiste des patrimoines membre de la S.F.L. 06 12 79 05 23	MODIFICATIONS:	2214
	Anne CAZABAT architecte - DPLG architecte du patrimoine D. E. A. Histoire Socio-Culturelle 06 62 03 32 58	